

Paris le 10 janvier 2020



**FGAAC-CFDT**  
DÉFEND LES CONDUCTEURS DE TRAINS DEPUIS 1848 !

## RÉFORME DES RETRAITES

### POURSUIVONS ET AMPLIFIONS LA MOBILISATION LE 14 JANVIER !

FGAAC-CFDT  
CP2 - Bâtiment Calliope  
5, RUE PLEYEL  
93200 SAINT-DENIS  
01 76 58 12 21  
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

**LA FGAAC-CFDT APPELLE LES CONDUCTEURS A S'INSCRIRE MASSIVEMENT  
DANS LE TEMPS FORT DU 14 JANVIER PROCHAIN :**

**POUR OBLIGER LE GOUVERNEMENT A ABANDONNER DEFINITIVEMENT SON  
PROJET DE CREATION « D'UN AGE D'EQUILIBRE »**

Le Premier Ministre a confirmé lors de son allocution du 13 décembre dernier la volonté du Gouvernement de mettre en place un âge d'équilibre correspondant à un âge minimal permettant de bénéficier d'une pension de retraite sans décote. La mise en place de cet « âge d'équilibre » interviendrait progressivement à partir de 2022 pour l'intégralité des salariés dont les agents contractuels de la SNCF nés à partir de la génération 1960 et atteindrait 64 ans pour les salariés nés à partir de la génération 1965.

Cet âge d'équilibre s'appliquerait également aux agents relevant du Statut dans des conditions que le Gouvernement n'a pas clarifié et qui ont fait l'objet d'appréciations au caractère conditionnel de la part de la Direction de la SNCF (application progressive pour les statutaires à partir de 2024 jusqu'en 2029).

**Suite aux annonces du Premier Ministre intervenues ce jour, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT attendent désormais que le Gouvernement s'engage ce week-end sur le retrait de cette mesure injuste.**

**Pour obliger le Gouvernement à s'engager dans une réforme répondant réellement aux ambitions de progrès social portées par la CFDT :**

Le Gouvernement doit apporter des réponses concrètes aux revendications portées par la CFDT sur la prise en compte de la pénibilité, garantir un niveau du point permettant de valoriser les niveaux de pensions, mettre en place des mesures efficaces et valorisantes pour l'aménagement des fins de carrière, fixer des minimums de pensions à minima équivalent au SMIC.

**Pour obtenir des avancées immédiates au niveau de la SNCF :**

La CFDT Cheminots et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont adressé en début de semaine au Président Farandou un courrier sur la situation sociale et les éléments à apporter de toute urgence aux cheminotes et aux cheminots.

 FGAAC-CFDT Officiel  
 @FGAAC-CFDT  
 FGAAC-CFDT Officiel  
 FGAAC-CFDT Officiel



## Les mesures d'urgences revendiquées par la CGFT Cheminots et son Syndicat National FGAAC-CGFT sont les suivantes :



- **Apporter des garanties sur les niveaux de pensions avec :**
  - la mise en œuvre immédiate de mécanismes salariaux, permettant de garantir aux conducteurs et plus largement à l'ensemble des cheminots, des niveaux de pension correspondant à minima à ceux du régime spécial actuel ;
  - l'assurance que les minimums de pension soient au moins identiques à ceux du régime spécial actuel ;
  - la mise en place des dispositifs salariaux attractifs tels le rachat des études, le développement de certains avantages familiaux et conjugaux tels que la validation gratuite des périodes non travaillées pour les agents à temps partiel, etc.
- **Créer des mesures spécifiques sur les âges d'ouverture des droits, avec :**
  - des droits qui prennent en compte la pénibilité des métiers de la conduite et plus largement du ferroviaire ;
  - la création de nouveaux dispositifs relatifs à l'aménagement des fins de carrière avec, notamment, une amélioration des droits relatifs au Compte Epargne Temps (CET) et une rénovation de la Cessation Progressive d'Activité (CPA) permettant notamment aux jeunes conducteurs de bénéficier de droits spécifiques permettant de compenser l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits.
- **Mettre en place des mesures immédiates d'amélioration des conditions de vie des conducteurs de trains et plus largement de l'ensemble des cheminots permettant de restaurer la confiance**
  - création de dispositifs permettant de garantir un déroulement de carrière identique aux agents au Statut suite aux effets de la loi de 2018 qui a fermé les recrutements au Statut à partir du 1er janvier 2020 ;
  - mise en place d'un véritable 13ème mois pour tous les conducteurs de trains et les ASCT ;
  - alignement des montants de la Prime sur ceux de la GIR pour tous les agents concernés ;
  - prise en compte de l'augmentation de la charge mentale suite aux évolutions technologiques et réglementaires par la création d'une Prime de service de bord.
- **Mettre en place des mesures immédiates d'amélioration des conditions de travail des conducteurs et plus largement des cheminots, avec :**
  - des actions immédiates de ré-humanisation des gares et des trains ;
  - la résorption de l'emploi précaire et l'embauche des alternants à l'issue de leur contrat ;
- **Garantir l'unité sociale par la création d'un large socle de droits communs transverse à l'intégralité des agents du GPU permettant notamment de garantir :**
  - un ancrage de l'accord relatif à l'organisation du temps de travail au niveau du Groupe Public et non au niveau de chaque SA
  - des parcours professionnels inter et intra-SA sécurisés, attractifs et valorisant.
  - une représentation du personnel de proximité grâce à des instances de dialogue social de proximité associant les différents acteurs du GPU présents sur un même territoire.

 FGAAC-CGFT Officiel  
 @FGAAC-CGFT  
 FGAAC-CGFT Officiel  
 FGAAC-CGFT Officiel



La CGFT et son Syndicat National FGAAC-CGFT seront reçus le 14 janvier par la Direction de la SNCF.

**La FGAAC-CGFT appelle les conducteurs à s'inscrire très largement dans le temps fort du 14 janvier prochain afin de peser de toutes leurs forces sur le contenu de ces négociations.**